

## CRITERES D'INSCRIPTION EN LISTE

**Elite** : Athlètes obtenant des médailles dans les épreuves de référence suivant les résultats retenus pour l'éligibilité :

- JO et championnats du Monde individuels : 1 à 8
- JO et championnats du Monde par équipes : 1 à 4
- Championnats d'Europe individuels : 1 à 4 (épreuves de simples et de doubles)
- Championnats d'Europe par équipes : 1 à 2

**Seniors** : Athlètes parvenant en 32<sup>e</sup> de finale d'un Pro Tour, athlètes sélectionnés pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence

Quota Elite et Seniors : 39

**Jeunes** : Athlètes classés dans les 30 meilleurs européens dans les classements juniors ou cadets, athlètes atteignant les ¼ de finale des épreuves européennes réservées aux 13 et moins, athlètes sélectionnés pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence

Quota Jeunes : 49

**Espoirs** : Athlètes faisant partie des groupes détection du niveau national et du niveau zone

Base de classement 2013 – 2014

En garçons :

- Pas de C2 métropolitains < 1900 (propositions pour les ultramarins à J2 au maximum)
- Pas de C1 métropolitains < 1250
- Pas de M2 métropolitains < 1000
- Pas de M1 métropolitains < 750

En filles :

- Pas de C2 métropolitains < 1250
- Pas de C1 métropolitains < 1000
- Pas de M2 métropolitains < 850
- Pas de M1 métropolitains < 615

Quota Espoirs : 136

**Partenaires d'entraînement** : Athlètes identifiés comme « relanceurs » des sportifs faisant partie du PES. Ces athlètes seront inscrits en fonction de leur niveau et de leur capacité à participer de manière régulière à l'entraînement des athlètes.

Quota : 28